

TPN

	1	2	3
Sgen-CFDT			X
SNPCEN-FSU	X	X	X

Pour la campagne électorale, une affiche et un document de quatre pages sont en préparation.

Ils vous seront adressés dès qu'ils seront terminés.

Quelques rappels du déroulement des opérations électorales :

16 avril : validation des listes de candidats par la commission électorale,

6 juin : Expédition du matériel électoral et début du scrutin,

9 juillet : limite de réception des votes (donc voter avant le 6),

10 juillet : dépouillement et proclamation des résultats.

DÉBATS DE LA CE DU 11 AVRIL 2002

Outre les candidatures et les professions de foi pour les élections aux CAP, deux questions font l'objet de votes à cette CE : les Retraites et la situation en Palestine.

Retraites :

La CE du SNTRS-CGT constate qu'il existe un débat dans la CGT sur la manière d'aborder la future discussion sur les retraites avec le gouvernement et le MEDEF. Elle considère que le SNTRS doit prendre part à ce débat qui va se poursuivre. Elle mandate le Bureau National pour rappeler le point de vue de notre syndicat auprès de notre Confédération. Les événements concernant les retraites peuvent aller vite après les élections de ce printemps. La CE considère que la première intervention du SNTRS dans ce débat doit s'articuler autour des points suivants :

1) Le SNTRS-CGT est contre les fonds de pension. Il se prononce pour le maintien du système par répartition pour le régime général ainsi que le maintien des régimes spéciaux et du système particulier de la Fonction Publique. Il attire l'attention sur les risques de dérive de l'Épargne salariale vers des fonds de pension. Cette dérive doit être combattue résolument par la CGT.

Ce point a été adopté par 12 voix, 3 abstentions et 1 contre après qu'un amendement contre la participation de la CGT au Comité Intersyndical de l'Épargne salariale ait été repoussé par 6 pour, 7 contre et 3 abstentions.

2) La CGT doit évidemment défendre les acquis des différents régimes. Le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein est un point clé de ces régimes. Le SNTRS défend le maintien des 37,5 annuités pour la Fonction Publique et les régimes spéciaux. Il demande que le régime général revienne aussi à 37,5 annuités.

Ce point a fait l'objet d'un consensus. Un amendement voté par 8 pour, 5 contre et 2 abstentions a été ajouté pour que le SNTRS pose la question suivante dans son intervention auprès de notre confédération. « Pourquoi Bernard Thibaud dans son adresse aux candidats à la présidence de la république, en tant que secrétaire Général de la CGT, a-t-il omis de rappeler cette revendication des 37,5 annuités ? ».

3) La CE revendique une amélioration du taux de remplacement de la rémunération d'activité. Elle demande notamment l'intégration de la prime de recherche dans le salaire et la validation des années de formation et de chômage selon des modalités qu'il faut rapidement définir. L'objectif est d'atteindre 75% du dernier salaire.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

La CE du SNTRS-CGT souligne que le résultat des discussions sur les retraites dépendra beaucoup de la mobilisation des salariés.

La CGT a une responsabilité évidente à cet égard.

PALESTINE

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT, réunie le 11 avril 2002 à Ivry, constate l'extrême gravité de la situation en Palestine. L'armée israélienne continue de massacrer des palestiniens. Des centaines d'Israéliens et de Palestiniens ont été tués par des attentats. La Commission Exécutive du SNTRS-CGT ne peut que condamner ces déchaînements de violence. Dans ces événements, le Gouvernement israélien et son Premier Ministre Ariel Sharon ont une terrible responsabilité. Leur politique, ces derniers mois, a plongé chaque jour un peu plus le peuple palestinien dans le désespoir, favorisant ainsi la recrudescence des actes terroristes. L'armée israélienne a maintenant envahi les territoires palestiniens qu'elle entend occuper. Sharon s'efforce de détruire systématiquement les structures de l'Autorité palestinienne. Sharon veut de toute évidence faire disparaître toute perspective de négociations. Son attitude rend impossible une issue politique et conduit à la poursuite de la guerre, des massacres et à un nouvel exode des Palestiniens.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT considère qu'il faut prendre des sanctions à l'égard d'Israël. La Commission Exécutive du SNTRS-CGT demande au Gouvernement français et au Président de la République d'intervenir :

- Pour le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires palestiniens occupés,
- Pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël,
- Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens,
- Contre toutes les violences racistes en France notamment celles qui visent des Juifs ou des Arabes.

Texte voté à l'unanimité.

Dernière minute

RTT : Après une fin de non recevoir au dernier CTPM le ministère de la recherche semble avoir réfléchi et convoque les syndicats à une réunion Syndicats – Ministère le 30 avril prochain à 9h30 sur la question de la RTT.

Recrutement en CR2 : Le tribunal administratif vient de rendre un jugement favorable à une candidate ayant entre 31 et 32 ans. Nous avons, avec d'autres syndicats, demandé rendez-vous avec le ministère et la direction du CNRS afin qu'ils revoient leur position et acceptent toutes les candidatures de personnes ayant entre 31 et 32 ans.